



KPMG S.A.
Economie Sociale et Solidaire
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 22 00
Télécopie : +33 (0)1 55 68 98 18
Site internet : www.kpmg.fr

*Institut de Recherche
Technologique System X*
**Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2020
Institut de Recherche Technologique System X
8 avenue de la Vauve 91120 Palaiseau
Ce rapport contient 20 pages
Référence : YD-SR-AN

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Limited, une société de droit anglais
(« private company limited by guarantee »).

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles et du Centre

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG S.A.
Economie Sociale et Solidaire
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 22 00
Télécopie : +33 (0)1 55 68 98 18
Site internet : www.kpmg.fr

Institut de Recherche Technologique System X

Siège social : 8 avenue de la Vauve 91120 Palaiseau
Fonds propres : 4 930 714€

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux membres du conseil d'administration,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la fondation de coopération scientifique IRT System X relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note de l'annexe des comptes annuels « Règles et méthode comptable », au paragraphe « Principes et conventions générales » concernant la mise en application au 1^{er} janvier 2020 des nouveaux règlements ANC 2018-06 et 2020-08.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

La Fondation a appliqué pour la première fois la nouvelle réglementation comptable (règlements ANC 2018-06 et 2020-08) applicable aux comptes annuels afférents aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020.

Comme mentionné ci-avant, la note de l'annexe « Règles et méthodes comptables », au paragraphe « principes et conventions générales » expose que le changement de réglementation comptable n'a pas eu d'impact sur l'élaboration des comptes de l'exercice 2020.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Fondation, nous avons vérifié la correcte application de la mise en œuvre du changement de réglementation comptable et de la présentation qui en est faite, notamment les informations complémentaires dans l'annexe des comptes au paragraphe « faits caractéristiques de l'exercice » relatives aux missions et moyens déployées par la Fondation, et au paragraphe « permanence des méthodes » relatif au suivi de l'affectation des actifs à la dotation non consommable.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Fondation, nous nous sommes assurés de la permanence de la méthode de consommation de la dotation ANR mentionnée dans la note de l'annexe « Permanence des méthodes ».

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

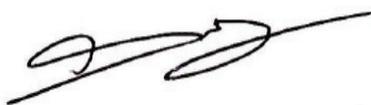
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 6 mai 2021

KPMG S.A.



Yves Delmas
Associé

FONDATION SYSTEMX

8 Avenue de la Vauve
NANOINNOV - BP 30012
91120 PALAISEAU

Dossier financier de l'exercice en Euros

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Fait à PARIS

Le 27/04/2021

Arnaud BROSSIER
Expert-comptable

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...	2 979 665	2 967 013	12 652	98 993	86 341-	87. 22-
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
Installations techniques Matériel et outillage	2 249 305	1 885 127	364 178	245 827	118 351	48. 14	
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>							
Immobilisations financières⁽¹⁾							
Participations et Créances rattachées	50 000		50 000	50 000			
Autres titres immobilisés	1 000 000		1 000 000	1 000 000			
Prêts							
Autres	250 215		250 215	246 099	4 116	1. 67	
Total I	6 529 184	4 852 140	1 677 045	1 640 919	36 126	2. 20	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances⁽²⁾						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	4 650 454	133 772	4 516 682	6 224 891	1 708 209-	27. 44-
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	27 051 123		27 051 123	32 379 814	5 328 692-	16. 46-
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
Disponibilités	18 812 210		18 812 210	16 939 129	1 873 081	11. 06	
Charges constatées d'avance ⁽²⁾	330 677		330 677	94 547	236 130	249. 75	
Total II	50 844 463	133 772	50 710 691	55 638 381	4 927 690-	8. 86-	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	57 373 648	4 985 912	52 387 736	57 279 300	4 891 564-	8. 54-	

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2020	12 31/12/2019	12 Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres				
	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires	1 500 208	1 455 000	45 208	3.11
	Fonds propres complémentaires	208-	208-		
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité	1 392 546		1 392 546		
Autres	930 199	930 199			
Report à nouveau					
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	1 093 499	1 437 754	344 254-	23.94-
	Situation nette (sous total)	4 916 244	3 822 745	1 093 499	28.61
	Fonds propres consommables				
	Subventions d'investissement	14 470	36 814	22 344-	60.70-
	Provisions réglementées				
	Total I	4 930 714	3 859 558	1 071 155	27.75
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques	804 425	582 000	222 425	38.22
	Provisions pour charges				
	Total III	804 425	582 000	222 425	38.22
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	7 694 960	8 430 679	735 719-	8.73-
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	2 854 298	3 471 760	617 463-	17.79-
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	33 014 026	38 389 300	5 375 274-	14.00-
Instrument de trésorerie					
Produits constatés d'avance	3 089 314	2 546 002	543 312	21.34	
	Total IV	46 652 597	52 837 741	6 185 144-	11.71-
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	52 387 736	57 279 300	4 891 564-	8.54-

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

43 563 283 50 291 739

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2020 12	31/12/2019 12	Euros	%
Produits d'exploitation ⁽¹⁾				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	12 263 806	12 862 882	599 076-	4.66-
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	11 506 413	11 573 627	67 214-	0.58-
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	29 640	64 243	34 603-	53.86-
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits				
Total I	23 799 859	24 500 752	700 893-	2.86-
Charges d'exploitation ⁽²⁾				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	10 481 880	10 230 658	251 222	2.46
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	631 886	855 479	223 593-	26.14-
Salaires et traitements	7 669 681	7 564 846	104 835	1.39
Charges sociales	3 384 992	3 488 836	103 845-	2.98-
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	303 514	617 463	313 949-	50.84-
Dotations aux provisions	222 425	335 000	112 575-	33.60-
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	34-	8 283	8 318-	100.42-
Total II	22 694 344	23 100 566	406 222-	1.76-
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	1 105 516	1 400 187	294 671-	21.05-

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2020 12	31/12/2019 12	Euros	%
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	3 901	22 561	18 660-	82. 71-
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total III	3 901	22 561	18 660-	82. 71-
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total IV				
2. Résultat financier (III-IV)	3 901	22 561	18 660-	82. 71-
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	1 109 417	1 422 748	313 331-	22. 02-
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	7	3 614	3 607-	99. 81-
Sur opérations en capital	22 344	91 531	69 187-	75. 59-
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Total V	22 351	95 145	72 794-	76. 51-
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion		30	30-	100. 00-
Sur opérations en capital		80 109	80 109-	100. 00-
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Total VI		80 139	80 139-	100. 00-
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	22 351	15 006	7 345	48. 95
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	38 268		38 268	
Total des produits (I+III+V)	23 826 111	24 618 458	792 347-	3. 22-
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	22 732 612	23 180 705	448 093-	1. 93-
5. EXCEDENT OU DEFICIT	1 093 499	1 437 754	344 254-	23. 94-

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 52 387 735.74 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 23 799 859.20 Euros et dégageant un excédent de 1 093 499.45 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'IRT SystemX est une fondation de coopération scientifique qui a pour but de conduire un projet d'excellence scientifique dans le domaine de la recherche technologique sur l'Ingénierie Numérique des Systèmes du Futur. Elle a été créée par décret du 20 août 2012 portant approbation des statuts.

La fondation a pour but de positionner au meilleur niveau international les filières économiques liées à ses thématiques en favorisant le partenariat entre le secteur public et le secteur privé équilibré sur le moyen et long terme.

A ce titre, elle

- pilote des programmes de recherche couplés à des plates-formes technologiques ;
- effectue des travaux de recherche et développement au meilleur niveau mondial ;
- contribue à l'ingénierie des formations initiales et continues ;
- veille à la valorisation socio-économique des résultats obtenus.

Pour l'accomplissement de ces missions, la fondation :

- met en place tout moyen pour élaborer une stratégie commune, en concertation avec les parties prenantes concernées ;
 - conclut avec l'Etat une convention précisant les objectifs en terme d'ouverture internationale et de mise en œuvre d'une stratégie scientifique commune, ainsi que les indicateurs scientifiques et financiers permettant d'en suivre la réalisation ;
- conclut avec les fondateurs des conventions pluriannuelles précisant les conditions de leur collaboration avec la fondation.

L'exercice clos le 31 décembre 2020 a une durée de 12 mois. Il s'agit du huitième exercice depuis la création de la fondation.

L'IRT SystemX a reçu sur l'année 2020 un complément de financement de l'ANR à hauteur de 6 404 429 euros au titre de l'avancement des dépenses engagées au titre des années 2018 et 2019 pour les projets en cours et terminés.

L'ANR a également versé 2 831 071 euros d'avances pour des nouveaux projets démarrés en 2020. Au total, les versements de l'ANR se sont élevés à 9 235 500 euros en 2020.

L'IRT a reçu 14.5M€ de fonds privés sur l'exercice 2020 dont 14M€ par des entreprises membres de l'IRT.

Au vu de l'avis du comité de pilotage de l'action Instituts de recherche technologique (IRT) du 5 décembre 2019 et de l'avis du Secrétariat Général pour l'investissement (SGPI) du 9 décembre 2019, le Premier ministre a décidé d'un financement additionnel pour la période 2020-2025 et a autorisé l'Agence nationale de la recherche (ANR) à financer l'IRT SystemX à hauteur des tranches suivantes :

- 1ère tranche pour une période allant du 30/06/2020 au 30/06/2023 : 25 M€
- 2ème tranche pour une période allant du 01/07/2023 au 30/06/2025 : 10 M€

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Onze nouveaux projets de R&D nécessitant du PIA dédié (dont 7 au titre du programme Confiance.ai) ont été démarrés sur l'exercice tandis que 8 projets sont arrivés à terminaison (dont un arrêté prématurément à cause de la crise sanitaire).

L'instance stratégique de pilotage de la politique d'innovation du gouvernement français, le conseil de l'innovation, avait lancé en Juillet 2018 deux grands défis autour de l'intelligence artificielle. L'un d'eux a notamment pour but de répondre à la question de savoir " comment sécuriser, certifier et fiabiliser les systèmes qui ont recours à l'intelligence artificielle ? ". La traduction opérationnelle de ce grand défi a été confiée à l'IRT SystemX en 2020 dans le but de développer des environnements de conception, de vérification et de validation au service de la garantie de bon fonctionnement, de la sûreté et de la sécurité des systèmes logiciels à base d'intelligence artificielle. L'IRT SystemX a démarré ce programme de R&D " Confiance.ai " au quatrième trimestre de l'exercice.

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT NON SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise.

L'impact de la crise est surtout organisationnel avec :

- Nécessité d'adaptation de l'organisation (outils, procédures, management, communication),
- Télétravail généralisé,
- Ralentissement modéré de l'activité qui s'est traduite par un ralentissement des recrutements, une présence moindre des personnels mis à disposition, la prolongation sur 2021 de 7 projets devant se terminer en 2020.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2020 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

Face à la poursuite de la crise sanitaire liée à la Covid-19, l'IRT SystemX continue de prendre toutes les mesures de prévention et de maintien d'activité qu'il est possible de

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

mettre en œuvre.

Eu égard à ces mesures et à la situation de la fondation SystemX à la date de l'été des comptes le 31/12/2020, elle estime que la poursuite de son exploitation n

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice et du règlement N° 2020-08 du 4 décembre 2020 modifiant le règlement ANC N° 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

L'application de ces nouveaux règlements n'ont entraîné aucune modification dans l'élaboration des comptes annuels.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

1- Conformément au Vade-Mecum de mars 2019, les dotations ont été élevées à 1,5 millions d'euros.

La part non consommable des versements des fondateurs a été inscrite à l'actif au poste "Titres immobilisés" à hauteur de 1 000 000 euros.

Le reliquat, 500 000 euros, fera l'objet d'une inscription à l'actif courant de l'exercice 2021.

2- La consommation de la dotation ANR est comptabilisée en produits à recevoir en attendant la validation des livrables par l'ANR en N+1.

3- Le PIA a été déterminé en cumul en retenant le coût complet des projets des années 2013 à 2020 sur la base des nouvelles règles de calcul précisées dans le compte-rendu

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

de réunion du CGI du 20 novembre 2014, et des décisions du comité de pilotage du 12 décembre 2014.

4- Il a été tenu compte dans l'imputation du PIA sur les projets et du calcul de l'enveloppe PIA de l'avantage en nature relatif à la mise à disposition gratuite par le CEA (hors charges) des locaux occupés par l'IRT SYSTEMX.

5- La provision pour indemnité de fin de carrière n'a pas été provisionnée dans les comptes ni calculée car non significative dans la mesure où la moyenne d'âge des salariés est basse (33 ans) et la création de l'IRT est récente (2012).

6-

Informations générales complémentaires

Détails consommation ANR depuis le début de l'IRT jusqu'au 31 décembre 2020 :

PIA versé par l'ANR - PIA inscrit au résultat = Dotation ANR à consommer :

69 952 799 euros - 62 704 912 euros = 7 247 887 euros

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
TOTAL	2 975 728		3 936
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	136 552		
Installations générales agencements aménagements divers	73 904		7 260
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 878 002		324 327
TOTAL	2 088 458		331 587
Autres participations	50 000		
Autres titres immobilisés	1 000 000		
Prêts, autres immobilisations financières	246 099		4 116
TOTAL	1 296 099		4 116
TOTAL GENERAL	6 360 285		339 640

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			2 979 665	2 979 665
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			136 552	136 552
Installations générales agencements aménagements divers			81 164	81 164
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		170 741	2 031 589	2 031 589
TOTAL		170 741	2 249 305	2 249 305
Autres participations			50 000	50 000
Autres titres immobilisés			1 000 000	1 000 000
Prêts, autres immobilisations financières			250 215	250 215
TOTAL			1 300 215	1 300 215
TOTAL GENERAL		170 741	6 529 184	6 529 184

Mise en rebus pour 171K€ de matériels.

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	2 876 735	90 277	0-	2 967 013
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	136 552			136 552
Installations générales agencements aménagements divers	70 083	1 495		71 579
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 635 996	211 741	170 740	1 676 996
TOTAL	1 842 631	213 236	170 740	1 885 127
TOTAL GENERAL	4 719 366	303 513	170 740	4 852 140

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	90 277				
Instal.générales agenc.aménag.divers	1 495				
Matériel de bureau informatique mobilier	211 741				
TOTAL	213 236				
TOTAL GENERAL	303 513				

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges	22 000				22 000
Autres provisions pour risques et charges	560 000	222 425			782 425
TOTAL	582 000	222 425			804 425

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	133 772				133 772
TOTAL	133 772				133 772
TOTAL GENERAL	715 772	222 425			938 197
Dont dotations et reprises d'exploitation		222 425			

Commentaire sur la provision complémentaire LCE de 222K€ :

Constatation d'un complément de perte probable calculée à terminaison sur le projet en raison d'un déficit structurel et d'un remaniement du périmètre des partenaires industriels.

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	250 215	250 215	
Clients douteux ou litigieux	160 527	160 527	
Autres créances clients	4 489 927	4 489 927	
Personnel et comptes rattachés	7 151	7 151	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 222 660	1 222 660	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	6 467	6 467	
Divers état et autres collectivités publiques	25 803 141	25 803 141	
Groupe et associés	1 037	1 037	
Débiteurs divers	10 666	10 666	
Charges constatées d'avance	330 677	330 677	
TOTAL	32 282 469	32 282 469	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	7 694 960	7 694 960		
Personnel et comptes rattachés	730 468	730 468		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	933 326	933 326		
Impôts sur les bénéfices	208 414	208 414		
Taxe sur la valeur ajoutée	913 764	913 764		
Autres impôts taxes et assimilés	68 325	68 325		
Autres dettes	33 014 026	33 014 026		
Produits constatés d'avance	3 089 314	3 089 314		
TOTAL	46 652 597	46 652 597		

Variation des fonds propres

Les subventions d'investissements affectées au financement des investissements liés aux projets et aux plateformes sont inscrites au passif à hauteur de 344 111 euros. Elles sont reprises au résultat au même rythme que les amortissements des biens concernés. La valeur nette s'élève au 31 décembre 2020 à 14 470 euros.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
LOGICIELS	1 170 020	33.33
PLATEFORMES	1 518 405	33.33
ANNOTATIONS CORPUS	281 365	33.33

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

La durée d'amortissement des immobilisations spécifiques projets suivent la durée des projets (de 1 à 3 ans).

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Installations générales	Linéaire	3 ans
Matériel informatique nomade	Linéaire	2 ans
Mat. bur et informatique site	Linéaire	3 ans
Mobilier	Linéaire	5 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	2 069 495
Autres créances	25 803 141
Total	27 872 636

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 786 016
Dettes fiscales et sociales	1 096 151
Total	7 882 167

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	330 677
Total	330 677
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	3 089 314
Total	3 089 314

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation des subventions

Répartition par secteur d'activité	Montant
CONSOMMATION FINANCEMENT ANR	10 078 179
SUBVENTION UE	155 138
SUBVENTION ANSSI	203 493
SUBVENTION CONFIANCE AI	36 987
SUBVENTIONS ADEME	690 116
COLLECTIVITES LOCALES	342 500
Total	11 506 413

Rémunération des dirigeants

Le règlement intérieur de la fondation SystemX prévoit que la fonction d'administrateur est réalisée à titre gratuite (Art. 1-1-11 du RI).

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 16.320 euros, décomposés de la manière suivante :
- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		281 650 473
Part non consommable de la dotation ANR	281 650 473	
Total (1)		281 650 473

La somme de 281 Meuros constitutive de la part non consommable de la dotation ANR n'a pas été versé à l'IRT et reste gérée par les services de l'état. En l'absence de libre disposition, et de possibilité de gestion des fonds, cette part non consommable ne peut être constatée dans les comptes de l'IRT et constitue un engagement hors bilan.

Compte tenu de l'absence d'incidence future sur l'actif net de SystemX, la part de dotation non consommable est qualifiée d'engagement réciproque correspondant à la réalité économique de l'engagement reçu et donné par SystemX auprès de son financeur ANR.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Engagements reçus

Part non consommable de la dotation ANR	281 650 473
Part consommable de la dotation ANR (Hors intérêts)	46 000 000
Total	327 650 473

La part de dotation consommable (composée d'une dotation de 46 Meuros majorée des intérêts d'un placement de 281 Meuros entre le 15 septembre 2011, et le 26 juillet 2020) a vocation à être rapportée progressivement au résultat car constitutive d'un produit définitivement acquis.

La part de dotation consommable non versée hors intérêts acquis au 31 décembre 2020 est constitutive d'un engagement reçu et est évaluée à la clôture à 46 000 000 euros.